



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOUVEAU RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

→ CE QUI CHANGE

À partir du 1^{er} mai 2026,

vous bénéficierez du nouveau régime collectif de protection sociale complémentaire (PSC) en santé (votre mutuelle).

- Un organisme sélectionné :
Groupement MGEN - CNP Assurances
(marché en cours pour la prévoyance)
- Un **contrat d'adhésion obligatoire**
(sauf cas particuliers de dispense)
- Des garanties :
un panier de soins-socle, 2 options facultatives (au choix)
- Une **participation employeur de 50%** de la cotisation du panier de soins pour les bénéficiaires actifs
- Une couverture possible pour les conjoints et enfants
- Une cotisation modulée en fonction de votre rémunération

➤ Vous disposez d'outils d'aide à la décision et d'estimation, pour estimer votre cotisation santé et vos remboursements santé sur le site de la MGEN : <https://www.mgen.fr/psc-agents-en-esr-js/>

➤ En savoir plus sur le déploiement de la PSC :
<https://www.education.gouv.fr/la-protection-sociale-complementaire-pour-les-personnels-de-l-education-nationale-de-l-enseignement-325214>

